



DEMANDE DE PROPOSITIONS
Soutien aux relations publiques dans le cadre du projet intitulé :
Réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement

Commission de coopération environnementale
2017

La Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants afin de mieux faire connaître le [réseau d'observateurs locaux de l'environnement](#) en Amérique du Nord et d'en promouvoir l'utilisation en menant une campagne de relations avec les médias à l'échelle du continent. Il est possible de consulter la description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, à l'adresse : <www.cec.org/fr>.

La CCE est un organisme international que le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), et ce, dans le but d'examiner les préoccupations que suscite l'environnement à l'échelle du continent, de prévenir les différends commerciaux et environnementaux, et de favoriser une application efficace des lois de l'environnement. Cet accord complète les dispositions environnementales de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA).

Mandat

L'agence de relations publiques choisie devra :

- En se fondant sur le plan actuel de la CCE en la matière, renforcer les relations de la Commission avec les médias et présenter un plan amélioré à des fins d'approbation.
- Collaborer avec le Secrétariat de la CCE et ses partenaires de l'organisme *Alaska Native Tribal Health Consortium* (ANTHC, Consortium sur la santé des autochtones d'Alaska) afin de concevoir une accroche publicitaire et d'établir une date de lancement pour la campagne en question.
- Concevoir et rédiger pour le site de la CCE un article mettant en évidence l'expansion du réseau LEO en Amérique du Nord et son potentiel au point de vue de la collecte de données sur les observations environnementales aux fins de la formulation de politiques.
- Élaborer une série d'argumentaires publicitaires offrant un lien vers des articles en ligne ou diffusés au sujet de la plateforme aux échelles locale, régionale et nationale; viser entre autres les revues professionnelles, les blogues et les influenceurs.
- Appeler personnellement des journalistes choisis au Canada, aux États-Unis et au Mexique, et leur envoyer des argumentaires par courriel; rendre compte régulièrement des appels faits et des réponses des médias.

- Assurer la coordination des entrevues (moment et détails) avec les dirigeants de l'ANTHC, les gestionnaires de programme de la CCE et, s'il y a lieu, les responsables des centres régionaux du réseau LEO.

Objectifs de la campagne et résultats attendus :

- Accroître la sensibilisation générale au réseau LEO et à son expansion en Amérique du Nord grâce au travail de la CCE, au sein des communautés autochtones nord-américaines et parmi les experts scientifiques et les spécialistes des savoirs traditionnels locaux, y compris dans le secteur privé (fermiers, chasseurs), le monde universitaire, le milieu environnemental et les secteurs technologiques.
- Mieux faire connaître le réseau LEO, afin que les observateurs locaux puissent communiquer avec les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles et les experts de la science occidentale en vue d'échanger de l'information et d'orienter la prise de décisions.
- Augmenter le nombre de membres du réseau et peut-être susciter l'émergence de nouveaux centres régionaux, afin que le réseau LEO devienne un outil encore plus puissant.
- Faire paraître de 20 à 30 articles dans les médias régionaux et nationaux ou sur les blogues ou les sites Web de groupes de réflexion ou de centres de recherche, afin que soit présenté le travail novateur accompli par l'ANTHC et la CCE pour soutenir la démarche scientifique des citoyens et mettre en lumière l'expansion du phénomène en Amérique du Nord; ces articles pourraient aussi incorporer le récent vidéo promotionnel au sujet du réseau LEO.

Publics cibles :

- Communautés autochtones du Canada, du Mexique et des États-Unis, en particulier dans les régions où il y a un centre régional du réseau LEO : ouest du Mexique (Ensenada, État de Baja California) et Ouest canadien (Victoria, en Colombie-Britannique et Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest)
- Organisations, universités et collèges tribaux
- Fermier, producteurs agricoles, producteurs de bois; intervenants du secteur de la pêche commerciale
- Écoles, collèges et universités au Canada, aux États-Unis et au Mexique, en particulier dans les régions où il y a un centre régional du réseau LEO
- Citoyens versés en informatique ou sensibilisés à l'environnement ou les deux; amoureux de la nature; chasseurs

Étapes clés :

Avril 2017 :

- Séances de remue-méninges par conférence téléphonique; élaboration d'argumentaires, de communiqués de presse et d'autre matériel promotionnel lié à la campagne
- Présentation du plan définitif de relations avec les médias

Mai 2017 :

- Présentation d'une liste de médias et d'exemples d'argumentaire
- Lancement et réalisation de la campagne
- Rapports réguliers sur les appels faits et les réponses des médias

Juin 2017 :

- Livraison de l'article pour le site Web de la CCE

Qualité des produits livrables

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais, et ce, **avec une qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word, et devra se conformer aux normes et préférences établies dans le [guide stylistique anglais de la CCE](#), suivre les [Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information](#) et se fonder sur le modèle préétabli pour rédiger un [rapport](#) (fichiers téléchargeables en ligne à l'adresse suivante : <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles>. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit du rapport ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les produits présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de mise en page susmentionnées. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après avoir apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 \$CAN de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraites d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter le document intitulé [Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE](#). En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel iThenticate, ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments plagiés. Le paiement des contrats sera retenu si les produits ne satisfont pas à ces exigences.

Exigences

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

Le consultant et son personnel doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays.

Le consultant doit parler et écrire couramment l'anglais et l'espagnol.

La proposition ne doit en aucun cas dépasser trois (3) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ ni les brochures du consultant. La proposition doit inclure une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables.

Les soumissionnaires doivent fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition, dont des échantillons de travaux antérieurs et des lettres de recommandation provenant de clients. Ces renseignements ne sont pas compris dans la limite de trois (3) pages.

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du [Guide relatif à l'acquisition de services de consultation](#) de la CCE.

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande.

Le consultant sera rétribué lors de la réception et de l'approbation de la version finale des livrables et de la facture.

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

Le budget pour cette activité ne devra pas excéder 24 000 \$ CAN, honoraires professionnels et dépenses compris. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais pour l'utilisation du logiciel iThenticate, ou un logiciel équivalent approuvé par la CCE, permettant de détecter du plagiat éventuel.

Pour les universités et les organisations non gouvernementales, il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et pour d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si la proposition est soumise par un consultant établi au Mexique, le taux applicable de la taxe sur les produits et services - la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au Mexique - sera de 0%, conformément à l'article 29, section IV, paragraphe a) de la Loi sur la TVA, puisqu'il s'agit de services techniques retenus à l'étranger.

Si le consultant établit son estimation dans une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels dans cette devise ainsi que dans la devise de son choix, et ce, aux fins de comparaison.

Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne notamment un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (voir l'annexe). Le consultant doit également lire le [Guide relatif à l'acquisition de services de consultation](#) de la CCE>.

Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard le **31 mars 2017 à 17 heures HNE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel à <mainsow@cec.org. Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, ils doivent contacter la CCE :

Personne-ressource

Megan Ainscow
Gestionnaire des communications par intérim
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514-350-4300; téléc. : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions. Les soumissionnaires seront avisés du choix du Secrétariat peu de temps après cette date.

ANNEXE (voir également l'Annexe D du contrat standard de la CCE)

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT POUR LE CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que j'accepte d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

OU

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____